



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 Mai 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 60/23 –

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L) POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Informe l'assemblée que, dans le cadre des économies d'énergie, il s'avère nécessaire de remplacer les menuiseries extérieures des bâtiments suivants :

- Logement de fonction, gardien du Cimetière : remplacement des Menuiseries extérieures par du PVC double vitrage ;
- Logement du Bd de la Libération – parc des Adrechs : remplacement des menuiseries extérieures par du PVC double vitrage ;
- Local commercial Place Henry de Groux : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage et isolation toiture rampante ;
- Locaux associatifs dans l'ancienne mairie et logement place de la république : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage et isolation des combles perdus ;
- Salle associative à l'ancienne bibliothèque : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage ;
- Ecoles communales : remplacement des menuiseries extérieures par du PVC ou menuiseries alu double vitrage et modification des menuiseries intérieures dans le cadre des PPMS ;
- Maison de l'enfance : remplacement de la porte d'entrée en bois.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230525-DELIB_60_23

En même temps que la rénovation thermique des bâtiments scolaire, le remplacement de certaines menuiseries intérieures sera effectué pour permettre la mise en sécurité des occupant et ce conformément aux différents PPMS.

Les travaux de rénovation des menuiseries ont été programmés sur les périodes favorables, c'est-à-dire le printemps et l'été 2023.

Le coût de l'opération s'élève à 150 000 € selon le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Taux	Montants HT
ETAT – DSIL	60%	90 000€
Conseil Départemental	20%	30 000 €
Autofinancement commune	20%	30 000 €
TOTAL		150 000 €

- Vu l'Article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la Commission des Finances en date du 22 mai 2022,
- Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants HT
ETAT – DSIL	60%	90 000€
Conseil Départemental	20%	30 000 €
Autofinancement commune	20%	30 000 €
TOTAL		150 000 €

SOLLICITE l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L)

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire de la Commune aux chapitres et articles correspondants

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Nathalie JEAN

